

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2022-12-103



Sources de l'Orne
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Date de convocation :
9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LUBRUN Laurence, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. BAËLDE Jean-Pierre, BRUNEAU Daniel, CHATEL Jacques, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LELOUP Christian, LE CARVENNEC Eric, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
33

Nombre de votants :
37

Excusés avec pouvoir : Mme LAMBERT Pamela (pouvoir donné à Mme LEMOINE Martine), Mme BIDAULT Martine (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. LEROY Michel (pouvoir donné à VINET Paul), M. ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à M. MAACHI Mostefa)

VOIX POUR :
37

Secrétaire de séance : Mme LUBRUN Laurence

VOIX CONTRE :
0

Objet : Approbation du marché public de prestation de services en assurances et autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché

ABSTENTIONS :
0

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Commande Publique

VU la délibération n° 59/2020 du 16 juillet 2020 portant élection de la Commission d'Appel d'Offres

VU le projet de marché

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 octobre 2022

VU les autres pièces de la procédure

VU les offres présentées par les différents candidats à l'attribution du marché

CONSIDERANT qu'à l'issue de la procédure d'appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres du 11 octobre 2022 a classé les offres des candidats pour le marché d'assurance dans l'ordre décroissant suivant :

Lot n°1 « Responsabilité civile »1^{er} : l'offre de SMACL SA avec une note globale de 9,55 sur 10Lot n°2 « Dommage aux biens »1^{er} : l'offre de GROUPAMA avec une note globale de 9,6 sur 102^{ème} : l'offre de SMACL SA avec une note globale de 7,56 sur 10Lot n°3 « Flotte automobile »1^{er} : l'offre de SMACL SA avec une note globale de 9,9 sur 102^{ème} : l'offre de GREAT LAKES/PILLIOT avec une note globale de 9,67 sur 103^{ème} : l'offre de GROUPAMA avec une note globale de 8,05 sur 10Lot n°4 « Prévoyance statutaire »1^{er} : l'offre de GENERALI/WTW avec une note globale de 9,495 sur 102^{ème} : l'offre de CNP/SOFAXIS avec une note globale de 7,79 sur 10Lot n°5 « Protection juridique »1^{er} : l'offre de SHAM/SOFAXIS avec une note globale de 9,885 sur 102^{ème} : l'offre de CFDP/2C COURTAGE avec une note globale de 9,73 sur 103^{ème} : l'offre de SMACL SA avec une note globale de 7,40 sur 10**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** l'attribution du marché du marché public de prestation de services en assurances comme suit :

Lot n°1 Responsabilité civile	SMACL SA	Assiette de cotisation : 1 300 000 € Taux de prime : 0,53% HT Prime annuelle estimée : 7 510,10 € TTC		
Lot n°2 Dommage aux biens	GROUPAMA	Assiette de cotisation : 27 690 m ² Taux de prime : 0,40 €HT/m ² Estimation de la prime annuelle : 12 183,60 € TTC		
Lot n°3 Flotte automobile	SMACL SA	Prime globale € TTC annuelle à parc constant Flotte automobile : 11 761,67 € Marchandises transportées : 531 € Bris de machine : 619 €		
Lot n°4 Prévoyance statutaire	GENERALI/ WTW		CNRACL	IRCANTEC
		Assiette de cotisation – <u>TIB</u> + <u>NBI</u>	1 000 000 €	860 000 €
		Taux de prime	6,89%	1,89%
		Prime annuelle estimée	68 900 €	16 254 €
Lot n°5 Protection juridique	SHAM/ SOFAXIS	PJ des personnes Physiques : non souscrite PJ des personnes morales : Prime annuelle : 1 611,58 € TTC		

- **D'AUTORISER** le Président à signer le contrat de marché.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE

La secrétaire,
Laurence LUBRUN

Accusé de réception en préfecture
061-200035111-20221215-DEL-2022-12-103-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022